

Trente-deuxième Conférence des responsables du PROE

2-4 septembre 2025

Sheraton Samoa Aggie Grey's Hotel & Bungalows

« Préserver notre environnement au sein de la zone Pacifique, dans le respect de nos cultures »

Point 7.2a de l'ordre du jour : Pacific Climate change Centre (Centre océanien sur les changements climatiques) - Stratégie et business plan 2025-2030

Objectif :

1. Prendre note de l'examen de la stratégie et du plan d'affaires du Centre océanien sur les changements climatiques 2025-2030

Contexte :

2. La première stratégie et le premier business plan du PCCC (Centre océanien sur les changements climatiques) ont été élaborés en 2018. Sur une période de six ans, l'examen de la stratégie et du business plan du PCCC est crucial pour permettre au Centre de rester agile, d'identifier les domaines clés d'amélioration, les besoins en ressources et de s'assurer que la stratégie et le business plan restent pertinents en termes d'objectifs et de priorités à long terme des pays membres sous l'angle du changement climatique.
3. Des consultations ciblées ont été menées avec l'équipe de Direction, le PCCC, les collègues du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), les partenaires concernés et les pays membres. Ces consultations ont eu lieu entre le 31 mars 2025 et le 10 avril 2025, sous forme de réunions en présentiel à Apia (Samoa), d'entretiens virtuels et d'une enquête menée auprès des parties prenantes. Le compte rendu est joint en tant que document d'information 1 du point 7.2a, pour faciliter la consultation.
4. La stratégie et le business plan 2025-2030 définissent une vision prospective pour le Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) : ils mettent en place un cadre perfectionné, conforme au cadre MERL du PCCC en ce qui concerne ses services stratégiques et opérationnels, ses structures de gouvernance, ses partenariats et ses besoins financiers.
5. La stratégie définit une orientation claire pour le PCCC, pour lui permettre de renforcer son rôle en matière de résilience climatique, de s'adapter à l'évolution des besoins de la zone Pacifique et de s'assurer sa capacité à mener une action climatique efficace jusqu'en 2030 et au-delà.
6. Grâce à l'amélioration des services fournis, à la mise en place de partenariats stratégiques et à l'obtention de sources de financement diversifiées et durables, ce plan permet au PCCC de conserver sa position de centre d'excellence résilient et efficace dans la zone Pacifique (capable d'aider les ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique) à relever les défis climatiques actuels et futurs et à renforcer leur résilience à long terme, ainsi que leurs priorités de développement).
7. Le comité consultatif du PCCC s'est réuni le 4 juillet 2025 et a recommandé que la Stratégie et le plan d'affaires du PCCC (joint en tant qu'Annexe 1) soient pris en note par la réunion des responsables du PROE en septembre 2025, car ils font toujours l'objet d'un examen et une version finale sera distribuée pour approbation hors session.

Recommandation :

8. La réunion est invitée à :
 - 1) **Prendre note** que la Stratégie et le plan d'affaires 2025-2030 du PCCC font toujours l'objet d'un examen et qu'une version finale sera distribuée pour approbation hors session.